

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION DE LA DURANCE SUR LA COMMUNE DE CHEVAL-BLANC

Par arrêté préfectoral du 21 octobre 2021, l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRI) de la Durance sur la commune de Cheval-Blanc a été prescrite.

Cette enquête, d'une durée de 33 jours, se déroulera du lundi 15 novembre 2021 au vendredi 17 décembre 2021 inclus.

Monsieur Jean-Marie Pattyn, ingénieur territorial à la retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes.

La Direction Départementale des Territoires de Vaucluse est responsable du projet et est, à ce titre, l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés au Service Urbanisme de la mairie de Cheval-Blanc (Rue de la Mairie).

Le dossier d'enquête sera également disponible sur le site internet de la préfecture de Vaucluse aux liens suivants : <http://www.vaucluse.gouv.fr> (rubrique Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques) et <http://www.vaucluse.gouv.fr/ppri-durance-cheval-blanc-a12396.html>.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, sur format papier ou informatique, et consigner ses remarques relatives au projet de révision du PPRI de la Durance sur la commune de Cheval-Blanc, sur le registre ouvert à cet effet, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 puis de 13h30 à 17h00 et le samedi de 8h30 à 12h00, ou les adresser, pendant la durée de l'enquête, par écrit au siège de l'enquête situé en mairie (Rue de la Mairie), à l'attention du commissaire enquêteur, ou par message électronique à l'adresse : ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr

Les observations seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au service urbanisme de la mairie de Cheval-Blanc (Rue de la Mairie), selon le calendrier suivant :

- le lundi 15 novembre 2021 de 8 h 30 à 12 h 00 ;
- le samedi 27 novembre 2021 de 8 h 30 à 12 h 00 ;
- le vendredi 17 décembre 2021 de 13 h 30 à 17 h.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera le registre d'enquête et les documents annexés accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées au préfet de Vaucluse et au tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet de Vaucluse transmettra, dès réception, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la commune de Cheval-Blanc. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Cheval-Blanc, à la direction départementale des territoires de Vaucluse et accessibles sur le site internet de la préfecture de Vaucluse : <http://www.vaucluse.gouv.fr>

Le préfet de Vaucluse est l'autorité compétente pour approuver par arrêté le plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) de la Durance sur la commune de Cheval-Blanc.